La déficience intellectuelle

Il est important de mentionner que la déficience intellectuelle est un état et non une maladie. Elle réfère à un niveau de fonctionnement cognitif significativement inférieur à la moyenne, accompagnée de difficultés d'adaptation.

Le fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne est associé à des limitations dans au moins deux domaines de fonctionnement adaptatif :

- Communication
- Habiletés sociales
- Autonomie
- Travail

- Loisir
- Soins personnels
- Compétences domestiques
 - Santé et sécurité



Pour confirmer un diagnostic, un professionnel qualifié (psychologue) doit évaluer tant le niveau intellectuel que les comportements adaptatifs de la personne.

La cause exacte de la déficience intellectuelle est inconnue dans la majorité des cas. Des facteurs familiaux, des accidents de grossesse, des maladies épidémiques ou des facteurs génétiques peuvent être des causes spécifiques reliées à la déficience intellectuelle.

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) classe les élèves ayant une déficience intellectuelle à l'intérieur de deux catégories : les élèves en difficulté (dans laquelle sont inclus ceux ayant une déficience intellectuelle légère) et les élèves handicapés (dans laquelle sont inclus ceux ayant une déficience moyenne à sévère et ceux ayant une déficience profonde).

Déficience intellectuelle légère	Déficience intellectuelle moyenne à sévère	Déficience intellectuelle profonde
 Limitation surtout au plan cognitif. 	 Limitation du développement cognitif restreignant les capacités d'apprentissages de certains contenus des programmes d'études régulières. 	 Limitation importante du développement cognitif.
 Accroissement graduel du retard dans les apprentissages scolaires à mesure que le degré d'abstraction et de symbolisation augmente. 	 Difficultés plus au moins marquées dans le développement sensoriel, moteur et dans celui de la communication. 	 Capacités limitées au plan de la perception, de la motricité et de la communication.
	 Capacités fonctionnelles limitées sur le plan de l'autonomie personnelle et sociale. 	 Capacités fonctionnelles très faibles sur le plan de l'autonomie personnelle et sociale.

La fréquence globale de la déficience intellectuelle se situe habituellement entre 2% et 3 %.

- 2,6% en ce qui concerne la déficience intellectuelle légère
- 0,21% en ce qui concerne la déficience intellectuelle moyenne
- 0,15% en ce qui concerne la déficience intellectuelle sévère et profonde

Les compétences de base travaillées avec les élèves ayant une déficience intellectuelle sont les suivantes :

- Communiquer de facon fonctionnelle
- Satisfaire ses besoins fondamentaux
- Établir et maintenir des relations personnelles et sociales
- Produire un travail

Source: http://ecoles.cstrois-lacs.qc.ca/epb/index.htm